

*Initiatives ministérielles*

J'ose espérer—je ne pense pas que ce soit le cas, mais qu'on me corrige si je me trompe—que cette mesure ne pose pas des jalons, si je peux m'exprimer ainsi, pour faire en sorte que les Américains puissent acheter cette industrie très canadienne, à mon sens, et dans laquelle le Canada fait figure de proue. Il est un chef de file mondial dans ce domaine, et je voudrais qu'il le reste. Je voudrais donc avoir l'assurance que, si nous concertons nos efforts avec d'autres pays, nous puissions le faire tout en continuant de jouer un rôle de premier plan et de faire des découvertes qui profiteront au Canada et à l'ensemble des Canadiens.

[Français]

Comme je viens de le mentionner, il y a de l'opposition de la part de certaines gens, et j'ai mentionné deux secteurs. Il y a ceux qui croient qu'il pourrait y avoir une croissance des tarifs du téléphone résidentiel, et puis bien sûr les gens qui se demandent si ça ne pourrait pas être le premier pas qui permettrait au gouvernement de vendre cette industrie ou de s'impliquer de façon assez précaire avec les États-Unis et qu'il perdrait le contrôle d'une industrie qui est surtout vue comme celle qui «appartient», si l'on veut, au Canada.

[Traduction]

Ces gens ont notamment demandé ce que nous allions faire de ce projet de loi. Allons-nous l'appuyer? Oui, si certaines conditions sont satisfaites. Je voudrais simplement partager avec mes collègues et ceux qui suivent nos travaux certaines de nos préoccupations et certains de nos objectifs.

Les libéraux continuent de croire que les Canadiens doivent avoir un solide réseau de télécommunications qui leur offre un service téléphonique universel, économique, fiable et moderne d'un bout à l'autre du pays. C'est particulièrement important dans un pays aussi grand que le nôtre, où les petites collectivités sont souvent isolées des grands centres et où il est nécessaire d'établir une communication.

• (1700)

Comme nous désirons un tel réseau, au Parti libéral, nous convenons qu'une déréglementation complète de ce secteur n'est pas vraiment dans l'intérêt de la population.

Nous reconnaissons également que le Canada doit avoir un mode de réglementation qui lui permette d'atteindre ses objectifs. Je crois que c'est très important. En effet, le Canada doit être en mesure de réaliser ses objectifs et son mode de réglementation ne doit être affaibli ni par les négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain ni par celles du GATT. À mon avis, c'est d'une importance capitale. Nous pouvons toujours participer à l'ALÉNA, s'il le faut, et au GATT, mais

nous devons quand même faire en sorte que, quoi qu'il arrive, nous pouvons protéger nos intérêts.

Mes collègues et moi croyons également que ce projet de loi devrait donner une nouvelle orientation au secteur des télécommunications pour que tous les Canadiens bénéficient au maximum des avantages de la révolution de l'information qui se produit à l'échelle mondiale, tant au niveau de l'apprentissage, de l'alphabétisation, de l'éducation, de la formation et de la communication.

Je voudrais m'arrêter rapidement sur certains problèmes qui m'ont été signalés. Selon certains, des amendements importants s'imposent. Certaines définitions soulèvent des difficultés, à l'article 2, par exemple, on se demande comment les sociétés hybrides seront traitées. Quant au pouvoir de direction, le gouvernement en a vraiment établi un. Or, il a aussi préservé le pouvoir de modifier ou d'annuler les décisions du CRTC, de sorte qu'il y a une contradiction.

On s'inquiète également de l'exemption prévue. Par exemple, certains de mes collègues et moi doutons que l'exemption pour certaines catégories d'entreprises devrait être inscrite dans le projet de loi même. En outre, le pouvoir de modification et d'annulation du gouverneur en conseil devrait être remplacé par le pouvoir d'annulation et de renvoi maintenant utilisé. Nous croyons que cette solution est bien meilleure.

Des préoccupations ont également été soulevées au sujet, par exemple, de la consultation avec les provinces, des normes techniques, du pouvoir ministériel de délivrer des licences. Je souligne de plus que ce projet de loi ne comporte aucune disposition sur la propriété canadienne de notre réseau de télécommunications. Il existe certes des divergences idéologiques entre le gouvernement et notre parti à ce sujet, mais je pense qu'il faudrait prévoir des dispositions sur la propriété canadienne de notre système de télécommunications.

Je voudrais faire remarquer un autre point que je considère comme tout aussi important. À mesure qu'avancera l'étude de ce projet de loi, mes collègues et moi-même allons travailler de concert avec ceux des autres partis pour apporter des modifications au projet de loi de manière à assurer le maintien au Canada d'un système de télécommunications qui appartienne à des intérêts canadiens, qui accroisse la compétitivité de l'industrie canadienne et qui serve de lien de communication à tous les Canadiens en ces temps difficiles de notre histoire. Je tiens à préciser, je le répète, que ce projet de loi comporte certes des éléments positifs, mais qu'il y a encore place à l'amélioration. Je ne prétends pas avoir mis au jour toutes ses principales lacunes. Je crois cependant que si la Chambre tient compte de mes observations et de celles de mes collègues de part et d'autre de cette enceinte nous aurons au bout du compte un bien meilleur produit fini.